



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00702

Numéro SIREN : 320 853 518

Nom ou dénomination : S.L.G. EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2017 sous le numéro de dépôt 100189

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-10-2017

N° DE DEPOT : 2017R100189

N° GESTION : 1989B00702

N° SIREN : 320853518

DENOMINATION : S.L.G. EXPERTISE

ADRESSE : 10 rue Pergolèse 75116 Paris

DATE D'ACTE : 27-09-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

SLG EXPERTISE

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros
Siège social : 10, Rue Pergolèse, 75116 PARIS
320 853 518 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le 27 Septembre 2017,

A douze heures,

L'associé unique de la société SLG EXPERTISE a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire, 10 Rue Pergolèse 75116 PARIS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

En application des dispositions des statuts, l'Assemblée est présidée par Madame Marion BOLZE, Présidente, présente et acceptant.

Monsieur Arnaud BERNARD et Monsieur Michel THOMAS-BOURGNEUF, représentants du comité de direction et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

la société Experts Conseils Associés SAS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'associé unique présent possède 3 875 sur les 3 875 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 2 585 actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Démission d'un membre du directoire,
- Nomination d'un nouveau membre du directoire
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée le projet de nomination d'un nouveau directeur général.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemble générale, après avoir pris connaissance du projet de de la nomination d'un nouveau Directeur général nommé en cette qualité Monsieur Damien VALLEE, expert-Comptable et associé de la société AMMI Sarl.

Monsieur Damien VALLEE déclare qu'il accepte cette fonction et que rien ne s'oppose à sa nomination. Il aura le droit au remboursement des frais inhérents à sa fonction de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemble générale prend acte de la démission de ses fonctions de membre du ^{comité de} de Monsieur Michel THOMAS-BOURGNEUF à compter de ce jour. ^{direction}

L'assemblée le remercie pour le travail qui a été exercé pendant toute la période durant laquelle cette fonction a été assurée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemble générale, sur proposition des membres actuels du ^{comité de} de Monsieur Damien VALLEE à compter de ce jour. ^{direction}

Monsieur Damien VALLEE déclare qu'il accepte cette fonction et que rien ne s'oppose à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

